

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contraception

Question écrite n° 14468

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de renforcer les campagnes de promotion de l'utilisation des préservatifs féminins. Les femmes sont trois fois plus sensibles que les hommes à la contamination par le VIH, et il est nécessaire de préconiser des actions plus fortes, plus radicales, dans toutes les actions de lutte contre le sida afin de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des femmes. Faute de telles campagnes, les préservatifs féminins resteront cantonnés à une utilisation confidentielle. De plus, ces préservatifs sont d'un coût financier supérieur aux préservatifs masculins, et, concomitamment à l'action de l'Etat, la mobilisation des collectivités locales, notamment des conseils généraux et de la caisse nationale d'assurance maladie, doit être sollicitée. Elle lui d demande par conséquent quelles mesures sont envisagées afin que la promotion du dépistage devienne une priorité de santé publique et que le prix des préservatifs féminins soit identique à celui des préservatifs masculins.

Texte de la réponse

Depuis 1998, la promotion du préservatif féminin est une des priorités du programme national de réduction des risques sexuels chez les femmes. Ce programme d'action, précisément fondé sur la mise en évidence de « vulnérabilités spécifiques aux femmes », s'attache, au-delà de la nécessaire acquisition, ou actualisation des connaissances, à rendre les femmes actrices de leur prévention, et promeut une vision globale de la prévention des risques liés à la sexualité. Un travail sur les facteurs de risques particuliers (violences ou contraintes culturelles par exemple) permet une réelle « singularisation » de la prévention au féminin. Dans ce cadre, le préservatif féminin est très largement et gratuitement promu, comme nouvel outil de prévention. De même, il a été rendu facilement accessible par la constitution d'un stock de préservatifs féminins gratuits pour tout organisme mettant en oeuvre des actions et des programmes de prévention, après évaluation de leur pertinence et faisabilité. Sa diffusion atteint aujourd'hui environ 1 600 000 unités. Le préservatif féminin a par ailleurs fait l'objet de campagnes locales initiées ou soutenues par l'État dans plusieurs régions ou départements et notamment : Pays de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne, Picardie, Alsace, Seine-Saint-Denis, Pyrénées-Orientales, Hérault, Essonne, Val-de-Marne. C'est à l'occasion du 8 mars 2001 qu'a été lancée la première campagne nationale. L'opération « Préservatif à 1 euro », conçue par Sida info service, Service et rendue possible par l'aide logistique et financière de l'État et le soutien de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, a démarré le 20 novembre 2003. Cette opération, au-delà de son objectif premier, l'accessibilité de ce produit dans les circuits commerciaux classiques (notamment les pharmacies), doit permettre de mettre à nouveau l'accent sur la féminisation de l'épidémie et la nécessité de maintenir la vigilance. Elle permettra enfin, d'évaluer plus précisément l'état de la demande et la réponse nécessaire. S'agissant de l'incitation au dépistage, il a fait l'objet de deux campagnes télévisées en décembre 2002 et juillet 2003.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE14468

Circonscription: Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14468

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1977

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 10002